



COMMUNE DE  
St-Légier-La Chiésaz

---

## COMMUNICATION DE LA MUNICIPALITE AU CONSEIL COMMUNAL

---

No 23 -2015 - Séance du 30 novembre 2015 - Orale

Buvette des Mossettes - Boucllement du préavis 2/2014 - précisions

Monsieur le président,  
Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers,

Les travaux entrepris dans le cadre ce préavis autorisant des dépenses de CHF 198'000.- ont été réalisés avec un dépassement de CHF 7'576.55.

Ceci est dû notamment à la pose d'une hotte de ventilation ainsi que d'un frigo supplémentaire. De même, nous avons dû poser un appareil de traitement de l'eau afin de répondre aux normes sanitaires concernant l'eau potable dans un établissement public.

Tous ces travaux imprévus ont créé un dépassement du poste des divers.

Merci de votre attention.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic

A. Bovay



Le Secrétaire

J. Steiner

St-Légier-La Chiésaz, le 30 novembre 2015

M. Gérald Gygli, Municipal délégué  
Bureau du Conseil communal (si communication orale)